

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 17 juillet 2020 à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 juillet 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	31	1	2	0	1 (Rempnat)

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

**Membres présents :** ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, JIMENEZ Jullana, LACOUTURIERE Michel, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

**Suppléants avec voix délibérative :** TESSIER Marie Claude

**Membres ayant donné pouvoir :** BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique

**Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :** MATHIAS Claude, MENUCELLI Thierry

**Non pourvu :** Commune de Rempnat

**Secrétaire de séance :** BAUDEMONT Dominique

### INSTITUTION

#### **Délibération n°60-2020 : Election des membres de la commission d'appel d'offres**

Conformément aux articles 22 et 23 du Code des marchés publics, le Conseil Communautaire doit procéder à la constitution de la Commission d'appel d'offres.

Les membres de la Commission d'appel d'offres de l'EPCI sont désignés par le Conseil Communautaire, en son sein, dans les mêmes conditions que les communes. Les membres siègent en qualité de représentants de la Communauté.

Si la Communauté de Communes ne comprend pas de communes de plus de 3500 habitants, les CAO comprennent le Président et trois membres du conseil communautaire élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La CAO sera donc composée de la Présidente (ou de son représentant) et de 3 membres titulaires. Il conviendra de procéder à l'élection de suppléants en nombre égal et dans les mêmes conditions (3 suppléants).

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2018, portant statuts de la Communauté de Communes, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que la commission est présidée par la Présidente de la Communauté de Communes et que le Conseil Communautaire doit être trois membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :**

- ✓ **CREER** une Commission d'Appel d'Offre à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- ✓ **PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offre :

Titulaire	Suppléant
Monique LENOBLE	Richard GORA
Jean-Michel BIDAUD	Pierre POURCHET
Philippe SIMON	Evelyne MARQUES

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 22 Juillet 2020

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le : **23 JUL. 2020**  
Publié le : **23 JUL. 2020**

  
**Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière**  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS